

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 décembre 2008**

~~~~~  
Opération Grand Site – Aménagement des abords du pont du Diable
Demandes de subventions

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 décembre 2008, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Considérant qu'il est souhaitable que les visiteurs s'orientent avec facilité sur le site tout en assurant une bonne intégration visuelle, une signalétique doit être conçue et adaptée au site.

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir la biodiversité du site et de recréer des milieux humides temporaires,

Considérant la nécessité de la mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement dans le périmètre du Grand site,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** les projets de plan de financement décrits ci-dessous,

- Signalétique directionnelle et informative du site :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Signalétique	100 000,00 €	100 %	Etat - DIREN	12 500,00 €	13 %
			Conseil général de l'Hérault	11 500,00 €	12 %
			Conseil régional LR	20 000,00 €	20 %
			PART FINANCEURS	44 000,00 €	44 %
			PART CCVH	56 000,00 €	56 %
TOTAL HT	100 000,00 €	100 %	TOTAL HT	100 000,00 €	100 %
TOTAL TTC	119 600,00 €		TOTAL TTC	119 600,00 €	

- Mares en eau temporaires :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Mares	50 000,00 €	100 %	FEDER	15 000,00 €	30 %
			Conseil régional LR	10 000,00 €	20 %
			PART FINANCEURS	25 000,00 €	50 %
			PART CCVH	25 000,00 €	50 %
TOTAL HT	50 000,00 €	100 %	TOTAL HT	50 000,00 €	100 %
TOTAL TTC	59 800,00 €		TOTAL TTC	59 800,00 €	

- Système de navettes :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Navettes	140 000,00 €	100 %	Conseil général de l'Hérault	28 000,00 €	20 %
			Conseil régional LR	25 000,00 €	18 %
			PART FINANCEURS	53 000,00 €	38 %
			PART CCVH	87 000,00 €	62 %
TOTAL TTC	140 000,00 €	100 %	TOTAL TTC	140 000,00 €	100 %

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Europe et la DIREN pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80% par opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 126 le 23/12/2008
Publication le 23/12/2008
Notification le 23/12/2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 23/12/2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET